

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

NOR : SSAA2207150A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 451-1 et ses articles D. 451-88 à D. 451-93 ;

Vu le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 2 de l'arrêté 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social est introduit un 6° ainsi rédigé :

« 6° Les candidats ayant bénéficié d'une formation, dont le cadre est défini dans l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle, en leur apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge, dans le cadre de la campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand-âge pour exercer ces missions, dont le champ d'application a été étendu au secteur du handicap par la circulaire interministérielle n° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245 du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand-âge et du handicap. »

**Art. 2.** – L'intitulé « TITRE IV : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE » est remplacé par : « TITRE III : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ».

**Art. 3.** – L'intitulé du : « TITRE V : MESURES TRANSITOIRES » est remplacé par : « TITRE IV : MESURES TRANSITOIRES ».

**Art. 4.** – L'intitulé du : « TITRE VI : DISPOSITIONS FINALES » est remplacé par : « TITRE V : DISPOSITIONS FINALES ».

**Art. 5.** – L'annexe III : « Référentiel de formation » du présent arrêté se substitue à l'annexe III : « Référentiel de formation » de l'arrêté du 30 août 2021 susvisé.

**Art. 6.** – L'annexe IV : « Livret de formation » du présent arrêté se substitue à l'annexe IV : « Livret de formation » de l'arrêté du 30 août 2021 susvisé.

**Art. 7.** – L'annexe V : « TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation » du présent arrêté se substitue à l'annexe V : « TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation » de l'arrêté du 30 août 2021 susvisé.

**Art. 8.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 février 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
La directrice générale de la cohésion sociale,  
V. LASSERRE

## ANNEXES

## ANNEXE III

## RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Domaine de formation 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne	Repérage des évolutions des besoins fondamentaux	
	Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention	
	Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne	
	Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement	
	Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre	
	Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne	
		La démarche inclusive : notion et méthodes de facilitation
Unité de formation 2 : Notions de santé	Définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs.	
	Fondamentaux relatifs à la réglementation sur la santé et les droits des personnes malades	
	Les principaux paramètres de surveillance de la santé : les notions de paramètres vitaux (pouls, informations relatives à la tension, ventilation, température, diurèse, selles, poids, coloration de la peau, sueur) et d'observation du comportement relationnel et social.	
	L'aide à la prise de médicaments lorsqu'il s'agit d'un acte de la vie courante conformément aux dispositions de l'article L. 313-26	

	du code de l'action sociale et des familles	
	Les fondamentaux relatifs à la souffrance psychique et à la douleur physique	
	Notion de prévention et d'éducation à la santé	
		Accompagnements aux soins : paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur
	Les règles d'éco-responsabilité	
<b>Unité de formation 3 : Ergonomie, aide à la mobilité et transferts</b>	Les principes d'ergonomie notamment dans un but de prévention des troubles musculo-squelettiques, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort	
		L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques
<b>Unité de formation 4 : Regard sur la personne et ses fonctions primaires</b>	Respiration : ventilation normale et conséquences d'une ventilation perturbée	
	Sommeil normal et conséquences d'un sommeil perturbé, les rythmes du sommeil	
	Élimination normale et les conséquences d'une élimination perturbée, les différentes fonctions d'élimination	
<b>Unité de formation 5 : La personne et son rapport au corps</b>	Sexualité, vie affective et intimité	
	L'hygiène corporelle	

		<p>Accompagner et encourager la personne dans la prise de conscience de la nécessité de l'hygiène corporelle</p> <p>Aide ou suppléance dans la réalisation des actes de la vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les grands principes de l'hygiène corporelle dans le « prendre soin » respectueux de la personne et de sa dignité</li> <li>Lorsqu'ils ne sont pas prescrits par un médecin: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bain, douche, toilette au lavabo, toilette au lit</li> <li>- Toilette intime et change</li> <li>- Hygiène bucco-dentaire</li> <li>- Hygiène des mains</li> <li>- Habillage et déshabillage</li> <li>- Coiffage</li> </ul> </li> </ul> <p>Approche corporelle : le toucher relationnel ; le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre</p>
Unité de formation 6 : Les techniques et outils de communication verbale et non verbale	Fondamentaux relatifs à la communication et le langage non verbal	
	Fondamentaux relatifs à quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative	
	Observation, écoute et relation : méthode et outils	
Unité de formation 7 : Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné	Les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation	
	Techniques favorisant la participation de la personne	
Unité de formation 8 : Prévention et gestion des situations à risque	Evaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes	
		La prévention et la gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement

Unité de formation 9 : Accompagnement à la fin de vie	Notions relatives à l'accompagnement de fin de vie et au décès	
<b>Unité de formation 10 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)</b>		

<b>Domaine de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>		
91 heures		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne	Notion d'hygiène et de sécurité des lieux d'intervention	
	Entretien du cadre de vie de la personne : techniques et produits	
	Notions relatives au cadre de vie et à ses fonctions	
Unité de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne	Alimentation normale et conséquences d'une alimentation perturbée, plaisir et convivialité, alimentation et culture, hygiène alimentaire, hydratation,	Prévention des accidents domestiques
		Organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne
	Notion de budget quotidien	Utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile
	Notion de gestion de documents administratifs courants et notion de classement	Aide à la préparation des repas : achats alimentaires, principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires, techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes

		La personne et son rapport au vêtement et au linge : habitudes, repères, entretien, lavage et repassage du linge
		Accompagnements adaptés à la personne : accompagnement sur des temps de toilette, de prise de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne
<b>Unité de formation 3 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)</b>		

<b>Domaine de formation 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b> 105 heures		
<b>Unité de formation</b>	<b>Connaissances théoriques</b>	<b>Connaissances techniques et postures professionnelles</b>
<b>Unité de formation 1 : Socialisation et inscription dans la vie citoyenne</b>	Notions, définitions et représentations Les principes relatifs aux valeurs de la République, à la laïcité et la citoyenneté	
<b>Unité de formation 2 : Les différentes dimensions d'accessibilité</b>	Les différentes mesures de protection et de sécurité Partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches	
		Ecoute et sécurisation de la personne
<b>Unité de formation 3 : La famille et l'entourage :</b>	L'évolution sociologique de la famille La parentalité Les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille La place de l'aidant	
		Les relations des professionnels avec les familles et l'entourage : enjeux personnels et partenariat La communication avec la famille, l'entourage de la personne et les aidants

<b>Unité de formation 4 : Vie collective</b>	Vie collective : Le groupe La dynamique de groupe (enseignement théorique) Communication verbale et non verbale au sein du groupe (théorique) médiation au sein du groupe (technique) Activités collectives (aspect technique) : Objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité Techniques favorisant l'expression de soi	
<b>Unité de formation 5 : Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation</b>	Activités individuelles et/ou collectives Méthodologie du projet d'animation Techniques éducatives et d'animation	
<b>Unité de formation 6 : Prévention de l'isolement des personnes</b>	Relation au sein des différents lieux de vie de la personne  Les conséquences de l'isolement d'une personne	La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance La bientraitance Repérage et mise en accessibilité des activités proposées au sein d'un lieu de vie, d'un territoire
<b>Unité de formation 7 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)</b>		

<b>Domaine de formation 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b> 147 heures		
<b>Unité de formation</b>	<b>Connaissances théoriques</b>	<b>Connaissances techniques et postures professionnelles</b>
<b>Unité de formation n°1 : Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social</b>	L'Etat : les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale (DREETS)	
	Les agences régionales de santé	
	Les collectivités territoriales	
	Les associations /opérateurs du secteur	

	Les personnes accompagnées et leur participation	
	Principaux textes relatifs à l'action sociale et médico-sociale	
	Principaux textes relatifs à la protection de l'enfant	
	Principaux textes relatifs aux personnes en situation de handicap	
	Principaux textes relatifs aux personnes âgées	
	Principaux textes relatifs aux personnes vulnérables	
	Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, médico-social et éducatif: publics, réglementation applicable, principales missions et financements	
<b>Unité de formation 2 : Ethique et déontologie</b>	Notions et repères d'éthique et de déontologie	
		Distinction entre discrétion et secret professionnel.
	Notions juridiques sur le respect de la vie privée	
		L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux
	Notions de responsabilité : responsabilité civile et pénale	
	Chartes	
	Discrimination directe ou indirecte	
<b>Unité de formation 3 : Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles</b>	Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles	
	Les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie	
	La dimension psycho-sociale du développement de la personne	
<b>Unité de formation 4 : Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales</b>	<b>Rudiments relatifs aux grandes familles de maladies :</b> - Leurs principales conséquences et évolutions pour la personne accompagnée. - Leurs impacts sur la pratique de l'accompagnant éducatif et social.	
	<b>Maladies neurologiques :</b> Alzheimer,	

	<p>Parkinson, sclérose en plaques, infirmité motrice cérébrale</p> <p><b>Maladies de la respiration</b> : asthme, allergie, insuffisance respiratoire, fausse-route et asphyxie</p> <p><b>Maladies cardiovasculaires</b> : hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral, infarctus du myocarde</p> <p><b>Maladies de la locomotion</b> : arthrose, ostéoporose, troubles de la marche</p> <p><b>Maladies du psychisme</b> : dépression, addictions, bipolarité, schizophrénie, troubles du développement</p> <p><b>Maladies des fonctions d'élimination</b> : constipation, diarrhée, vomissements, incontinence fécale et urinaire, globe vésical</p> <p><b>Maladies dermatologiques</b> : altérations de la peau, escarres</p> <p><b>Maladies du métabolisme</b> : diabète</p> <p><b>Maladie génétique</b> : syndrome de down</p> <p><b>Troubles sensoriels</b> : baisse de l'acuité visuelle, baisse de l'acuité auditive, baisse de la perception du goût, des odeurs</p> <p><b>Trouble neuro-développemental</b> : troubles du spectre autistique</p> <p><b>Les cancers</b> : généralités</p>	
	notions de situation de handicap	
	Les troubles de l'attachement et leurs conséquences	
	Situations d'exclusion sociale et conséquences	
<b>Unité de formation 5: Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES</b>	Cadre réglementaire	
	Organisation des secteurs d'intervention	
	Les principaux acteurs	
	Les principaux dispositifs d'aide et d'accompagnement	
	Contexte et cadre juridique et méthodologie du projet personnalisé	
		Participation au projet personnalisé : le repérage des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé
<b>Unité de formation 6 : Le contexte professionnel</b>	<p>Notion de droit du travail</p> <p>Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique</p> <p>Les risques professionnels</p>	
<b>Unité de formation 7: PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)</b>		

<b>Domaine de formation 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>		
91 heures		
<b>Unité de formation</b>	<b>Connaissances théoriques</b>	<b>Connaissances techniques et postures professionnelles</b>
<b>Unité de formation 1 : Projet d'établissement</b>	Projet d'établissement	
	La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels	les fondamentaux relatifs aux différents outils et dispositifs d'évaluation de la qualité
<b>Unité de formation 2 : Travail en équipe et organisation</b>	Notion de travail en équipe pluri-professionnelle et complémentarités	
	Notion de partenariat et de réseau Modalités et processus de travail Notions relatives à l'organisation du travail ; Réunions : contextes, objectifs ; Fiches de postes, plannings. Notions de veille et de continuité de l'accompagnement	
		La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants
	Approches des instances et les outils de travail de l'AES selon les lieux d'intervention	
<b>Unité de formation 3 : Transmission et communication professionnelle</b>	Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias : utilisation , avantages et gestion des risques	
	Ecrits professionnels	
	Recueil, tri des informations	
	Transmissions orales et écrites	
		La prise de parole en situation professionnelle Le rendu compte de l'intervention

		Notion de distance professionnelle (posture)
<b>Unité de formation 4 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)</b>		

**ANNEXE IV**  
**LIVRET DE FORMATION**



ETABLISSEMENT DE FORMATION :

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

LIVRET DE FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social est dispensée par des établissements publics ou privés ayant satisfait aux obligations mentionnées aux articles L. 451-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Le présent livret comprend :

- I. – L'identité du candidat.
- II. – L'organisation des domaines de formation.
- III. – L'allègement et /ou validation des domaines de formation
- IV. – L'évaluation du parcours de formation.
- V. – L'appréciation générale par le responsable de la formation

Ce document qui suit le stagiaire dans toute sa formation, est destiné au président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation.

**Les notes portées sur le présent livret ne sont définitives qu'après validation par le jury.**

Dans l'hypothèse où, le dossier de formation n'est pas transmis ou est incomplet, le jury ne pourra se prononcer sur la candidature du candidat.

La formation au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social est prévue par les articles D451-88 à D451-93 du code de l'action sociale et des familles et organisée par l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

**I - IDENTITÉ DU CANDIDAT**

Nom patronymique du candidat :

Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le : à

Adresse actuelle :

N° et rue :

Code postal : Ville :

Niveau scolaire :

Derniers Diplômes ou titres obtenus (année d'obtention) :

Date d'entrée en formation :

Formation en parcours complet : oui non

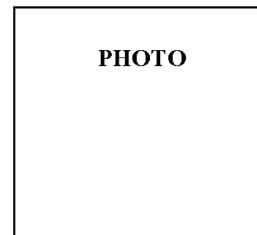
Formation par la voie de l'apprentissage : oui non

Formation continue tout au long de la vie en situation d'emploi : oui non

Formation en parcours partiel : oui non

Observations :

Cachet de l'établissement de formation

*Signature du responsable de formation*

## II - ORGANISATION DES DOMAINES DE FORMATION

La formation se décompose en cinq domaines de formation correspondant aux cinq blocs de compétences :

### *Formation en établissement :*

DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignements

DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignements.

DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures d'enseignements.

DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures d'enseignements

DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures d'enseignements.

### *Formation pratique :*

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux stages au moins couvrant les cinq blocs de compétences.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider. Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élèvera à 168 heures. En parcours partiel, le stagiaire devra effectuer a minima un stage.

Chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation.

Les stagiaires en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le stagiaire.

### III - ALLÈGEMENTS ET/OU VALIDATIONS DE BLOCS DE COMPÉTENCE

#### III.1 Diplômes ou titres admis en équivalence obtenus : (joindre les photocopies)

III.1.1 Dispenses des blocs de compétences de formation et de certification pour les candidats bénéficiant de dispenses

Diplômes – titres - certificats	Année et lieu d'obtention	Bloc de compétences validé

III.1.2 Validation des blocs de compétences :

Pour les candidats qui ont déjà obtenus un ou plusieurs blocs de compétence du DEAES par la voie de la VAE ou par la voie de la formation

- S'ils ont validé le cas échéant certains domaines de compétences rattachés aux certifications mentionnées ci-dessous, application du tableau de correspondance contenu en annexe VI de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, pour : les candidats ayant intégré la formation suite à un parcours interne ou pour accéder au DEAMP, DEAVS, à partir du 31 janvier 2023
- les candidats ayant interne ou leur parcours de formation pour accéder au DEAES relevant des anciennes dispositions de l'article D 451-88. du code de l'action sociale et des familles et intégré la formation au DEAES à partir du 31 décembre 2023
- les candidats ayant interne ou leur parcours de validation des acquis de l'expérience pour accéder au DEAES relevant des anciennes dispositions de l'article D 451-88. du code de l'action sociale et des familles et intégré la formation au DEAES à partir du 31 août 2022

Blocs de compétences validés	Date du jury	Lieu de délivrance
Bloc 1		

Bloc 2		
Bloc 3		
Bloc 4		
Bloc 5		

Je soussigné(e) agissant en qualité de directeur de l'établissement de formation certifié que ..... a bénéficié des validations et allègements référencés ci-dessus.

Signature

Cachet de l'établissement d'accueil

**III.2 Détermination du parcours de formation pour les candidats en parcours partiel (bénéficiant de dispenses, allègements, validations antérieures)**

III.2.1 Formation théorique (*précisez le nombre d'heures par domaine de formation*)

Observations :

<b>Domaine de formation</b>	DF1	DF2	DF3	DF4	DF5	TOTAL
Parcours complet (pour mémoire)	112 heures	91 heures	105 heures	147 heures	91 heures	546 heures
Parcours partiel						

Observations :

III.2.2 Formation pratique (*précisez le nombre d'heures par blocs de compétences*)

<b>Blocs de compétences</b>	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
Parcours partiel					

Observations :

#### IV - ÉVALUATION DU PARCOURS DE FORMATION

L'évaluation de chacun des blocs de compétences se déroule au sein de l'établissement et sur les lieux de stages.

Il importe que le livret de formation du candidat qui doit être complété par l'établissement de formation avant d'être transmis à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) soit dupliqué avant cette transmission.

Ce document doit permettre d'identifier le parcours du stagiaire et d'apprécier son aptitude dans chacun des blocs de compétences.

Il doit être signé par le ou les notateurs et cosigné par le responsable de formation.

**Ce document reste un document préparatoire communiqué au stagiaire, avant sa communication au président de jury du diplôme.**

**IV.1 Evaluation de la formation théorique**

**Bloc de compétences 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne**

**Présentation d'un dossier de pratique professionnelle**

Note sur 20 :

Appréciation générale par le responsable de la formation

Nom et signature du responsable de la formation :

**Récapitulatif bloc de compétences 1**

Appréciation générale par le responsable de formation



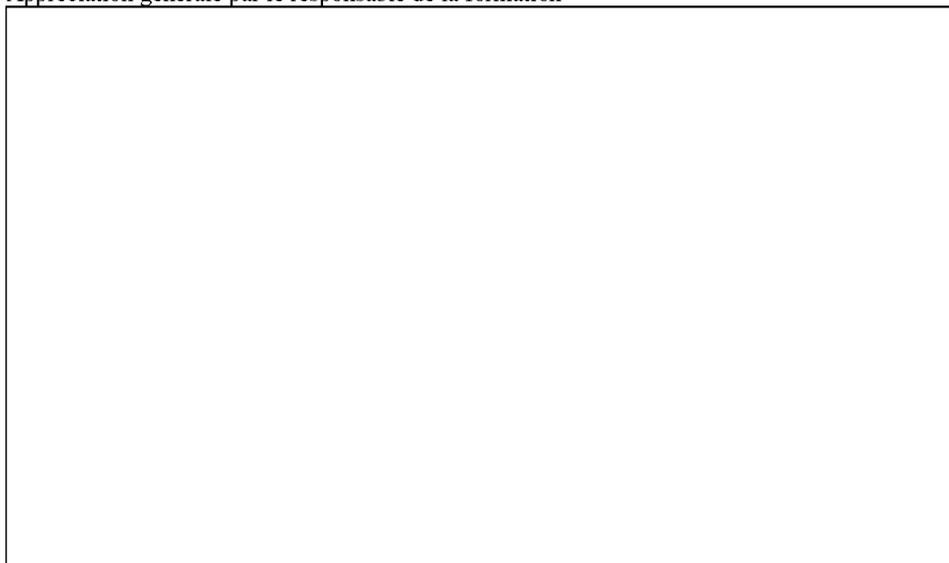
Nom et signature du responsable de la formation :

**Bloc de compétences 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité**

**Epreuve orale : étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne**

Note sur 20 :

Appréciation générale par le responsable de la formation



Nom et signature du responsable de la formation :

**Récapitulatif bloc de compétences 2**

Appréciation générale par le responsable de la formation



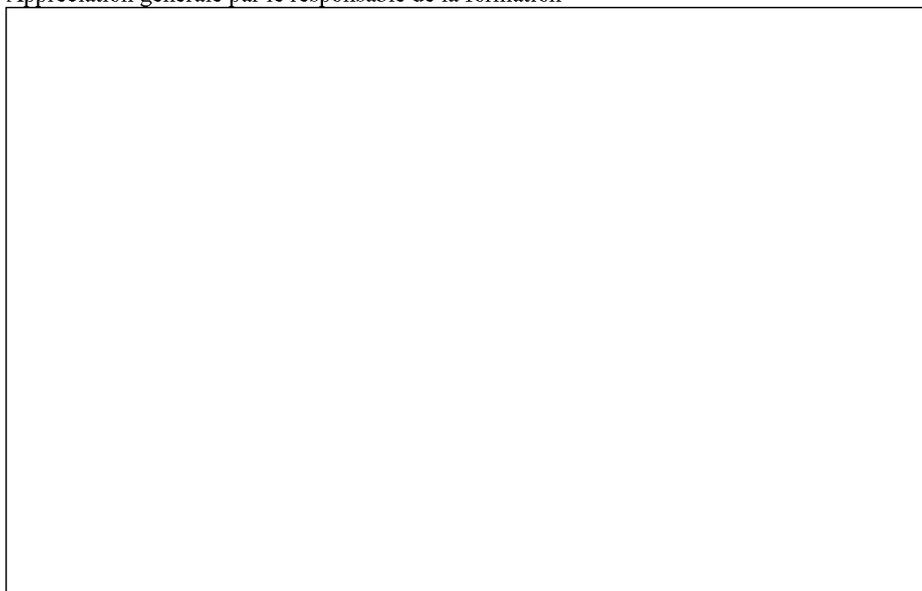
Nom et signature du responsable de la formation

**Bloc de compétences 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne****Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage**

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à élaborer un projet favorisant la vie sociale et citoyenne de la personne et à le promouvoir de manière claire mais aussi d'évaluer sa capacité à communiquer avec l'environnement de la personne et soutenir l'expression des personnes accompagnées.

Note sur 20 :

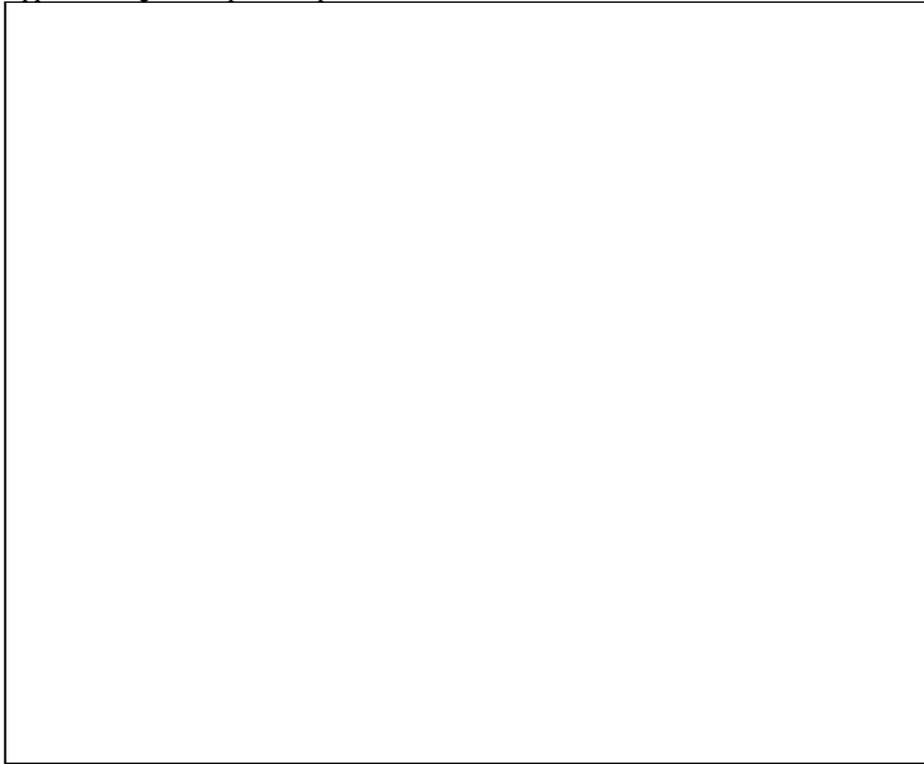
Appréciation générale par le responsable de la formation



Nom et signature du responsable de la formation :

**Récapitulatif bloc de compétences 3**

Appréciation générale par le responsable de la formation



Nom et signature du responsable de la formation

**Bloc de compétences 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention**

**Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne**

Note sur 20 :

Appréciation générale par le responsable de la formation

Nom et signature du responsable de la formation :

**Récapitulatif bloc de compétences 4**

Appréciation générale par le responsable la formation



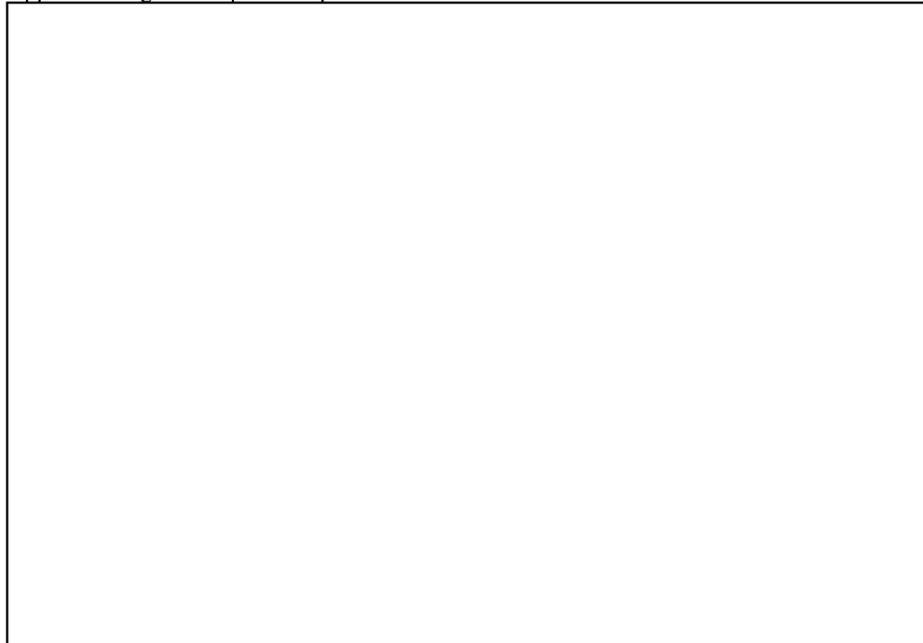
Nom et signature du responsable de la formation

**Bloc de compétences 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne**

**Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation**

Note sur 20 :

Appréciation générale par le responsable de la formation



Nom et signature du responsable de la formation

**Récapitulatif bloc de compétences 5**

Appréciation générale par le responsable de la formation



Nom et signature du responsable de la formation :

**IV.2 Evaluation de la formation pratique**

Stage n° XX (fiche à reproduire en tant que de besoin)
--

**DIPLÔME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL  
EVALUATION DES COMPETENCES EN STAGE**Nom et adresse de l'établissement de  
formation en travail social :Dates : du ..... au  
.....

Prénom et nom du stagiaire :

Nombre d'heures :

Durée des absences (nombre d'heures)

La grille d'évaluation est remplie, autant que faire se peut, en présence du stagiaire afin de lui permettre d'identifier ses points forts et ses axes d'amélioration lors de la poursuite de son cursus de formation.

Si elle n'a pu être remplie en présence du stagiaire, préciser les modalités de transmission de cette grille, afin qu'il puisse en prendre connaissance et en échanger le cas échéant :

---

---

**Note à l'attention du référent professionnel :**

Afin de se voir délivrer le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, le candidat doit avoir mobilisé et acquis toutes les compétences listées ci-dessous lors de la réalisation de ses stages ou le cas échéant lors d'adaptations pédagogiques proposées par l'établissement de formation. Pour chacune des compétences, les indicateurs d'acquisition des compétences portés par le référentiel de certification sont indiqués pour mémoire.

Si le candidat n'a pas acquis ou mobilisé ces compétences au cours de la formation pratique, il ne pourra lui être délivré le diplôme. Il devra alors réaliser un complément de formation.

Il en est de même pour l'acquisition des blocs de compétence de manière indépendante. Le candidat doit avoir mobilisé et acquis toutes les compétences rattachées au(x) bloc(s) de compétence qu'il souhaite valider.

Ce document doit donc être rempli de manière rigoureuse car il pourra être consulté lors du jury plénier à la demande de ses membres.

<b>Bloc de compétences 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>				
<b>1- Analyse de la situation et des besoins de la personne</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<p><b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations pertinentes sont recherchées de manière adaptée</li> <li>• Les besoins de la personne et ses attentes sont identifiés.</li> <li>• Les différentes composantes qui peuvent constituer la situation de la personne sont repérées : l'autonomie, les ressources, les capacités physiques et psychiques et les fragilités.</li> <li>• Les changements liés à l'état de la personne sont repérés et transmis de manière adaptée</li> </ul>				
<b>2- Accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<p><b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités d'accompagnement de la personne prennent en compte les informations recueillies et l'ensemble des besoins et attentes de la personne.</li> <li>• L'attitude du stagiaire est bienveillante et respectueuse de la personne dont elle favorise l'expression</li> <li>• Le consentement de la personne est recherché et respecté dans la limite des risques pour elle-même</li> <li>• Le rythme de la personne est respecté</li> <li>• L'accompagnement est réalisé en associant la personne en fonction de ses capacités et de ses souhaits</li> <li>• Les réactions et expressions de la personne sont prises en compte</li> <li>• Les gestes d'accompagnement employés sont adaptés à la situation de la personne, respectueux de sa dignité et réalisés avec assurance</li> <li>• Les choix et les ajustements des interventions sont pertinents</li> <li>• Les interventions sont réajustées et priorisées en fonction des données recueillies tout au long de l'accompagnement</li> </ul>				
<b>3- Participation au maintien/développement de l'autonomie de la personne</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<p><b>Pour rappel les indicateurs d'acquisition de la compétence sont les suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le degré d'autonomie de la personne est correctement identifié</li> <li>• Le choix des activités d'accompagnement de la personne est adapté</li> <li>• La personne est sollicitée dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans la gestion de son quotidien en fonction de son degré d'autonomie et de ses choix</li> <li>• Les ressources et capacités de la personne sont mobilisées pour maintenir/développer ses acquis</li> <li>• Les aides techniques, les outils spécifiques et les modalités d'apprentissage sont utilisés de manière adaptée</li> </ul>				

4- Prévention des risques de la vie quotidienne	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les situations à risque pour la personne sont identifiées et les informations sont transmises</li> <li>• Les situations de maltraitance pour la personne sont repérées et les informations sont transmises</li> <li>• Des mesures de prévention sont mises en œuvre et proposées</li> </ul>				
5-Respect des règles d'hygiène, de sécurité de base et les bonnes pratiques dans l'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le confort, la pudeur, l'intimité et la dignité de la personne sont respectés lors de l'activité</li> <li>• Les règles de confidentialité sont respectées</li> <li>• Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées de manière adaptée lors de l'accompagnement</li> <li>• Le stagiaire se présente et établit une communication adaptée à la personne tout au long de la réalisation des actes et activités</li> </ul>				

**Bloc de compétences 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité**

1- Organisation des activités	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités sont hiérarchisées et priorisées de manière adaptée</li> <li>• Les activités sont réajustées de manière pertinente lorsque cela est nécessaire</li> </ul>				
2- Règles d'hygiène, de sécurité de base et de tri-sélectif dans l'entretien du cadre de vie de la personne	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées de manière adaptée</li> <li>• Les règles de tri-sélectif sont respectées</li> <li>• Le choix de la personne est respecté dans la limite des risques pour elle-même ; le stagiaire réfère de ce type de situation</li> </ul>				
3- Adaptation de l'action au lieu d'intervention et à la personne	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation des activités est adaptée aux habitudes de vie de la personne</li> <li>• L'aménagement du cadre de vie de la personne est respecté</li> <li>• Les adaptations du cadre de vie sont proposées de manière appropriée</li> <li>• Le consentement de la personne est recherché et respecté dans la limite des risques pour elle-même</li> <li>• Les moyens permettant une intervention en sécurité sont mobilisés</li> <li>• Les interventions sont mises en œuvre dans le respect des demandes de la personne</li> </ul>				

4- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
<p><b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités d'accompagnement de la personne prennent en compte les informations recueillies et l'ensemble des besoins et attentes de la personne</li> <li>• L'attitude du stagiaire est bienveillante et respectueuse de la personne dont elle favorise l'expression</li> <li>• Le consentement de la personne est recherché et respecté dans la limite des risques pour elle-même</li> <li>• Le rythme de la personne est respecté</li> <li>• L'accompagnement est réalisé en associant la personne en fonction de ses capacités et de ses souhaits</li> <li>• Les réactions et expressions de la personne sont prises en compte</li> <li>• Les gestes d'accompagnement employés sont adaptés à la situation de la personne, respectueux de sa dignité et réalisés avec assurance</li> <li>• Les choix et les ajustements des interventions sont pertinents</li> <li>• Les interventions sont réajustées et priorisées en fonction des données recueillies tout au long de l'accompagnement</li> </ul>				
<p><b>5-Respect des règles d'hygiène, de sécurité de base et les bonnes pratiques dans l'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne</b></p>	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
<p><b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le confort, la pudeur, l'intimité et la dignité de la personne sont respectés lors de l'activité</li> <li>• Les règles de confidentialité sont respectées</li> <li>• Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées de manière adaptée lors de l'accompagnement</li> <li>• Le stagiaire se présente et établit une communication adaptée à la personne tout au long de la réalisation des actes et activités</li> </ul>				

<b>Bloc de compétences 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>				
1- communication avec la personne et son entourage	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis
<p><b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'attitude du stagiaire est bienveillante, rassurante et respectueuse de la personne et de son entourage</li> <li>• Le langage du stagiaire est professionnel et les modes de communication sont adaptés à la personne et à son entourage</li> <li>• Les règles de confidentialité sont respectées</li> <li>• La communication et les échanges prennent en compte la demande de la personne et ses besoins, ainsi que l'expression de ses émotions</li> <li>• Les informations et conseils donnés sont adaptés à la personne et à son entourage</li> </ul>				
<p><b>2- Soutien et facilitation de l'expression des personnes accompagnées</b></p>	Non mobilisé	Non acquis	En cours d'acquisition	Acquis

<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les besoins de communication et les facteurs la favorisant ou la limitant sont identifiés</li> <li>• Les conditions propices à la communication sont mises en œuvre de manière adaptée</li> <li>• La famille et l'entourage sont pris en compte dans l'accompagnement à la vie sociale de la personne</li> </ul>				
<b>3- Activités collectives</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les besoins, les potentiels et les centres d'intérêt de la personne ou du groupe sont identifiés et pris en compte</li> <li>• Les choix de la personne sont respectés ; le consentement de la personne est recherché et respecté.</li> <li>• Les ressources de la personne et du groupe et les moyens à disposition sont identifiés et mobilisés</li> <li>• Les activités de groupes sont organisées et conduites pour faciliter la vie sociale des participants, maintenir/développer leurs acquis et favoriser leur bien-être</li> <li>• Les activités proposées s'inscrivent dans le projet de la personne et du service</li> </ul>				
<b>4- Prévention des risques dans la réalisation des activités de groupe</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les situations à risque pour la personne et le groupe sont repérées et les informations sont transmises</li> <li>• Les situations de maltraitance pour la personne au sein du groupe sont repérées et les informations sont transmises</li> <li>• Des mesures de prévention sont mises en œuvre/proposées.</li> </ul>				

<b>Bloc de compétences 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>				
<b>1- Positionnement professionnel</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre d'intervention est compris</li> <li>• Le stagiaire établit une communication professionnelle adaptée en direction des personnes et des membres de l'équipe</li> <li>• Le positionnement du stagiaire est professionnel et adapté</li> <li>• Les interventions du stagiaire sont réalisées dans la limite du champ d'intervention de l'accompagnant éducatif et social</li> <li>• Les règles de confidentialité sont respectées</li> </ul>				
<b>2- Posture professionnelle</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La posture du stagiaire est adaptée à son contexte d'intervention</li> <li>• Le stagiaire réajuste son comportement en fonction des circonstances et l'argumente</li> </ul>				

<b>Bloc de compétences 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>				
<b>1- Transmission des informations</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les données recueillies sont fiables et conformes à la situation de la personne</li> <li>• Les données respectent la protection de la personne et les règles de confidentialité</li> <li>• Les informations transmises sont pertinentes, hiérarchisées et fiables</li> <li>• Le vocabulaire utilisé est adapté</li> <li>• Les outils de transmission sont utilisés de manière adaptée</li> </ul>				
<b>2- Complémentarité avec les autres intervenants</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principaux intervenants et leurs missions essentielles sont identifiés</li> <li>• La contribution au travail en équipe tient compte du champ de compétences de l'accompagnant éducatif et social et de celles des différents professionnels</li> </ul>				
<b>3- Démarche qualité et gestion des risques</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les propositions d'actions d'amélioration faites par le stagiaire sont adaptées</li> <li>• Les actions menées sont conformes à la politique qualité du service ou de la structure</li> <li>• Le stagiaire identifie ses axes d'amélioration et les argumente</li> </ul>				
<b>4- Travail en équipe</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail en équipe est effectif et adapté</li> <li>• Les modalités de travail définies par le service ou la structure sont respectées</li> <li>• Les informations transmises par l'équipe sont prises en compte</li> <li>• Le travail est effectué dans le respect des attributions des autres intervenants</li> <li>• La bienveillance dans les relations professionnelles est adoptée</li> </ul>				
<b>5- Prévention et gestion des risques pour le stagiaire lui-même</b>	<b>Non mobilisé</b>	<b>Non acquis</b>	<b>En cours d'acquisition</b>	<b>Acquis</b>
<b>Les indicateurs d'acquisition de la compétence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les situations à risque pour le stagiaire et les autres sont identifiées et argumentées</li> <li>• L'information relative aux situations à risque est transmise de manière pertinente</li> <li>• Les mesures prises et les outils utilisés pour prévenir les risques identifiés sont adaptés compte tenu du champ d'intervention du stagiaire.</li> </ul>				

**Appréciation générale :**

Posture professionnelle, positionnement, respect, relations avec les personnes accompagnées et les membres de l'équipe, implication tout au long du stage, curiosité intellectuelle, dynamisme, capacités à proposer, ponctualité... :

Points positifs :

---

---

---

---

---

---

---

---

Axes d'amélioration :

---

---

---

---

---

---

---

---

Date :  
Prénom, Nom, qualité du (des) référent(s) professionnel(s)  
qui ont complété la grille d'évaluation de stage :

Signature du stagiaire :

Cachet du lieu de stage

**Fiche de synthèse sur les compétences acquises par le candidat en stage ou par adaptation pédagogique**

*Ce document doit être complété par l'établissement de formation en travail social suite à la finalisation du parcours de formation pratique par le candidat et doit être porté à la connaissance du jury*

Il est rappelé que pour délivrer le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, le candidat doit avoir mobilisé et acquis toutes les compétences listées ci-dessous lors des périodes de stage ou par adaptations pédagogiques proposées par l'établissement de formation.

Il en est de même pour l'acquisition des blocs de compétence de manière indépendante. Le candidat doit avoir mobilisé et acquis toutes les compétences rattachées au(x) bloc(s) de compétence qu'il souhaite valider.

Nom, prénom du candidat :

Nom de naissance :

Parcours de formation pratique :

	<u>Stage 1</u>	<u>Stage 2</u>	<u>Stage 3 (le cas échéant)</u>
Dates			
Type d'établissement ou de service (EHPAD, MAS, IME...)			
Nom et adresse			
Nombre d'heures de stage effectivement réalisées			

Bloc de compétences 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne			
	Non acquis	Acquis	
		En stage	Par adaptation pédagogique
1- Analyse de la situation et des besoins de la personne			
2- Accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne			
3- Participation au maintien et/ou au développement de l'autonomie de la personne			
4- Prévention des risques de la vie quotidienne			
5- Respect des règles d'hygiène, de sécurité de base et les bonnes pratiques			

Bloc de compétences 2 : Entretien du cadre de vie de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité			
	Non acquis	Acquis	
		En stage	Par adaptation pédagogique
1- Organisation des activités			
2- Règles d'hygiène, de sécurité de base et de tri-sélectif dans l'entretien du cadre de vie de la personne			
3- Adaptation de l'action au lieu d'intervention et à la personne			
4- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne			
5- Respect des règles d'hygiène, de sécurité de base et des bonnes pratiques dans l'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne			

Bloc de compétences 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne			
	Non acquis	Acquis	
		En stage	Par adaptation pédagogique
1- Communication avec la personne et son entourage			
2- Soutien et facilitation de l'expression des personnes accompagnées			
3- Activités collectives			

4- Prévention des risques dans la réalisation des activités de groupe				
---	--	--	--	--

Bloc de compétences 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention				
	Non acquis		Acquis	
			En stage	Par adaptation pédagogique
1- Positionnement adapté en tant que professionnel				
2- Posture professionnelle adaptée au contexte d'intervention				

Bloc de compétences 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne				
	Non acquis		Acquis	
			En stage	Par adaptation pédagogique
1- Transmission des informations				
2- Complémentarité avec les autres intervenants				
3- Démarche qualité et gestion des risques				
4- Travail en équipe				
5- Prévention et gestion des risques pour le stagiaire lui-même				

S'agissant des compétences acquises par adaptation pédagogique, précisez, pour chacune d'entre-elles, la nature de ces adaptations :

---



---



---



---



---



---

Les raisons du recours à des adaptations pédagogiques en supplément des stages le cas échéant :

---



---

---

---

---

---

---

Appréciation générale portée par l'établissement :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Avis favorable

Avis réservé

Avis défavorable

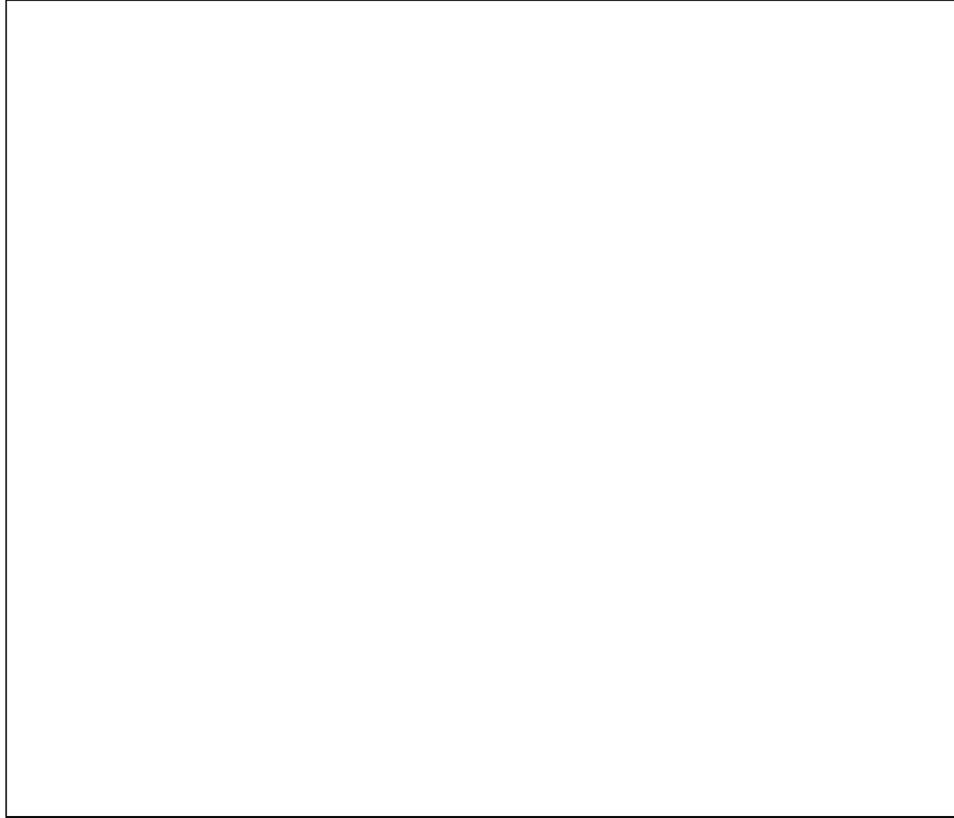
} Au regard du niveau d'acquisition des compétences

Date :

Le responsable de la formation :  
Nom, prénom, signature

Le représentant de  
l'établissement de formation en  
travail social :  
Nom, prénom, signature

**V APPRECIATION GENERALE PAR LE RESPONSABLE DE LA FORMATION**



Nom et signature du responsable de la formation :

**ATTESTATION D'ASSIDUITE**

Sous réserve des allègements de formation et des dispenses de certification dont il peut bénéficier, le candidat, pour pouvoir être présenté à la certification, doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu à l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Observations (mentionner également les observations éventuelles du conseil de discipline)

Je, soussigné, (nom, prénom)

agissant en qualité de directeur de l'établissement de formation atteste que (nom, prénom)

a suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation théorique et pratique conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social :

dont heures de formation théorique et heures de formation pratique<sup>1</sup>

Fait à

Cachet de l'établissement

Le

Observations et signature du candidat

---

<sup>1</sup> Présence effective déduction faite des congés.

<b>RECAPITULATIF VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCE</b>
---

Blocs de compétences	Libellé de l'épreuve	Nature	Notation/validation formation pratique
Bloc de compétences 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne	Epreuve écrite- étude de cas pratique	Epreuve écrite	
	Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué	Epreuve orale	
	Validation du stage	Evaluation formation pratiques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Bloc de compétences 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne	Epreuve orale-	
	Validation du stage	Evaluation formation pratiques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Bloc de compétences 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage	Epreuve orale-	
	Validation du stage	Evaluation formation pratiques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Bloc de compétences 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne	Epreuve orale	
	Validation du stage	Evaluation formation pratiques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Bloc de compétences 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation	Epreuve écrite	
	Validation du stage	Evaluation formation pratiques	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## ANNEXE V

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Alègement de formation	Alègement de formation	Alègement de formation	Alègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Alègement de formation		Alègement de formation		Alègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Alègement de formation	Alègement de formation	Alègement de formation	Alègement de formation	Alègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Alègement de formation	Equivalence du bloc de compétence



Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>IPERIA</i>
<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</b>	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Alègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Alègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Alègement de formation		Alègement de formation	Alègement de formation
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>	Dispense de formation et de certification						Alègement de formation
<b>Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</b>	Alègement de formation	Alègement de formation	Alègement de formation	Dispense de formation et de certification			Alègement de formation